

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOIRET



COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 10 MARS 2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 17
- absents : 6
- pouvoirs : 2
- votants : 19

Le quorum est atteint.

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Date de convocation :

5 mars 2025

Aujourd'hui, lundi 10 mars 2025 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents : Messieurs MICHAUT, VASSELON, NICOULAUD, TOUSSAINT, POUGET, GABEAU, CHABASSOL, MARSEILLE, GIRBE, LETOURNEUR ; Mesdames RENAUD, DURAND, PEIXOTO, RIBEIRO, SOREAU NICOULAUD, COULMEAU.

Étaient absents : Messieurs PINTO, DELPLANQUE, PREVOT, BERTHIER ; Mesdames MELINE, GADOIS.

Ont donné pouvoir : Monsieur DELPLANQUE à Monsieur GIRBE, Monsieur PREVOT à Monsieur VASSELON.

Secrétaire de séance : Madame Anita Nicoulaud

OBJET : FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS D'UN ORGANISME FINANCEUR CONCERNANT DIFFÉRENTS PROJETS COMMUNAUX DE L'ENFANCE-JEUNESSE ET DE LA PETITE ENFANCE

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune mène de nombreux projets d'investissement sur son territoire qui peuvent être subventionnés par la caisse d'allocation familiale (CAF).

Aussi, les projets communaux suivants peuvent être subventionnés selon différents dispositifs proposés par la CAF comme le **plan d'investissement ALSH** ou le **Fonds de Modernisation des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants** exposés ci-dessous :

1- Rénovation d'un sanitaire à l'Univers Jeune (plan d'investissement ALSH)

Le projet consiste à rénover des sanitaires (isolation phonique thermique, faïence, carrelage, gros œuvres, plomberie, électricité). Ces travaux permettront une mise en conformité, d'ici l'été 2025, avec la réglementation évolutive de la DRAJES. Pour pouvoir continuer d'accueillir 20 jeunes de 12 à 18 ans à l'Univers Jeune, la commune doit mettre à disposition un sanitaire supplémentaire.

<u>Dépenses prévisionnelles</u>		<u>Recettes prévisionnelles</u>		
	<i>Montant en € HT</i>	<i>Financeurs</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>%</i>
Total des dépenses	6.622,47 euros	Autofinancement	2.648,99	40
		CAF	3.973,48	60
		Total des recettes	6.622,47	

2- Création de 3 sanitaires à l'ALSH de la Motte (plan d'investissement ALSH)

Le projet consiste à créer 3 sanitaires au rez-de-chaussée du château de La Motte afin de se mettre également en conformité, d'ici la rentrée 2025, avec la réglementation évolutive de la DRAJES. Les 3 sanitaires créés permettront d'augmenter le plafond d'accueil d'enfants actuellement descendus à 68 depuis janvier 2025.

<u>Dépenses prévisionnelles</u>		<u>Recettes prévisionnelles</u>		
	<i>Montant en € HT</i>	<i>Financeurs</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>%</i>
Total des dépenses	5.115,18	Autofinancement	2.046,07	40
		CAF	3.069,18	60
		Total des recettes	5.115,18	

3- Rénovation d'une véranda d'une crèche (fonds de modernisation des établissements)

Le projet consiste à remplacer la véranda (infiltration et fuite d'eau en cas de pluie) pour améliorer la sécurité (risque de chute), les conditions d'accueil des enfants et des familles et les conditions de travail des agents.

La commune sollicite l'aide de la Caf, au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements (FME), pour le remplacement de la véranda de la petite crèche « Trott' Lapins ».

<u>Dépenses prévisionnelles</u>		<u>Recettes prévisionnelles</u>		
	<i>Montant en € HT</i>	<i>Financeurs</i>	<i>Montant en €</i>	<i>%</i>
Total des dépenses	24.302,30	Autofinancement	4.860,46	20
		CAF	19.441,84	80
		Total des recettes	24.302,30	

VISAS

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses son article L1111-10 et R2334-39 ;

Vu le règlement de l'appel à projets du fond d'aide à l'investissement de la caisse d'allocation familiale ;

Vu la circulaire C 2024-161 du 18/07/2024 concernant le FME permettant de demander une aide à l'investissement ;

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

1. **D'ADOPTER** les demandes de subventions liées aux 3 projets communaux ainsi que les plans de financement ;
2. **DE SOLLICITER** les subventions suivantes auprès de la caisse d'allocation familiale
 - a. De 6.622,47 € pour le projet de rénovation de sanitaire pour une structure ACM (Univers Jeune) de la ville, pour un montant subventionné à 60% ;
 - b. De 5.115,18 € pour le projet de travaux de sanitaires pour La Motte, de la ville, pour un montant subventionné à 60 % ;
 - c. De 24.302,30 € pour le projet de remplacement de la véranda de la petite crèche « Trott' Lapins » à hauteur de 80 % du montant prévisionnel du coût du projet ;
3. **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demande de subventions auprès de la CAF
4. **DE DÉLÉGUER** M. le Maire à l'accomplissement des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,

Vincent MICHAUT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>*